

Aix-en-Provence, le 04 septembre 2020

L'Inspection Pédagogique Régionale des Lettres

à

Mesdames et Messieurs les professeurs de
Lettres

s/c de Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissement



RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Nom du service
Inspection Pédagogique
Régionale des Lettres

**Objet : Lettre de rentrée de l'Inspection Pédagogique Régionale des
Lettres**

Mesdames et Messieurs les professeurs,

Une rentrée scolaire est toujours un moment fort pour les professeurs
comme pour les élèves, mais cette rentrée en particulier est singulière.

En effet, nous savons les contraintes auxquelles vous allez devoir faire face
en raison de l'application du protocole sanitaire qui s'impose à tous. Elle est
singulière aussi en raison de la nécessité pour chacune et chacun d'entre vous de
trouver les moyens de nouer des liens avec vos classes dans le contexte actuel qui
nous contraint. Enfin, vous aurez également à amener progressivement vos élèves
à revenir à un rythme scolaire classique qui a parfois été perdu. Ce sont là de
nouveaux défis dont nous sommes conscients et nous voudrions vous remercier
pour votre engagement au service de vos élèves.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une très bonne rentrée et nous vous
remercions chaleureusement pour le travail effectué auprès des élèves et des
familles l'an passé. Votre investissement dans vos classes, comme au sein de votre
établissement et de l'institution, a permis d'affronter les difficultés qu'a engendrées
la crise sanitaire. Cette période si particulière vous a souvent permis de nouer une
relation féconde avec vos élèves grâce à l'outil numérique, qui a trouvé là sa pleine
justification, et vous saurez poursuivre certaines pratiques qui ont porté leurs fruits.

Nous accueillons avec plaisir les professeurs et les lauréats de concours qui
intègrent l'académie à la rentrée. Ce sont ainsi quarante-neuf professeurs stagiaires
qui nous rejoignent. Nous remercions particulièrement les professeurs, tuteurs et
formateurs, qui ont accepté d'accompagner leurs jeunes collègues et qui vont
seconder l'Inspection dans ses missions. Nous espérons que l'année scolaire 2020-

Dossier suivi par
IA-IPR de lettres

Téléphone
0442917041
Mél.
ce.ipr
@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

2021 sera pour vous tous pleine de réussites et d'accomplissements, personnels comme professionnels.



2/12

L'équipe des IA-IPR de lettres sera composée cette année de cinq IA-IPR : Odile Aubert, Florence Charravin, Florentina Gherman, Anne Guerpillon et Alain Guerpillon ainsi que de deux IA-IPR Faisant-Fonction : Perrine Estienne et Clotilde Faillat. Les Chargés de Mission d'Inspection se verront confier le suivi des stagiaires et des visites d'accompagnement. Vous trouverez sur le site académique des lettres¹ les adresses académiques des IA-IPR et des CMI ainsi que la répartition des dossiers et des secteurs d'inspection. Nous vous invitons, si vous souhaitez nous écrire, à utiliser exclusivement vos adresses académiques.

Cette nouvelle année s'inscrit nécessairement dans le cadre de la continuité pédagogique. Nous savons que 5 à 8% d'élèves, selon le Ministère, n'ont pu suivre avec profit l'enseignement à distance. Il convient donc d'en tenir compte. Nous avons à cet égard une discipline spécifique qui ne relève pas d'une progression purement accumulative et qui ne vise pas à s'assurer que toutes les entrées du programme d'une classe ont été traitées afin d'engager un travail sérieux pour le niveau suivant. S'il est donc possible de mettre en œuvre les différents programmes respectifs afin de préserver l'attrait de la découverte de nouveaux textes chez les élèves, il est, en revanche, essentiel de s'assurer de la solidité de leurs acquis et de ne pas hésiter, à l'occasion de nouvelles séquences, à revenir sur des compétences et des connaissances incertaines, sans pour autant passer par des séquences de transition artificiellement construites. Vous trouverez ci-dessous un certain nombre de recommandations pour les classes, de la sixième à la seconde². Des évaluations nationales entre le 14 septembre et le 2 octobre seront reconduites en classe de sixième³ et en classe de seconde⁴. Il n'est donc pas souhaitable que l'année commence par une batterie de tests ou d'évaluations supplémentaires. Par ailleurs si de courtes évaluations diagnostiques par niveau sont à votre disposition sur Eduscol, c'est par la fréquentation des textes littéraires que le professeur de Lettres parvient à identifier le positionnement de ses élèves.

¹ Coordonnées, dossiers et secteurs des IA-IPR de lettres : http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_71297/fr/contactez-les-ia-ipr

² https://cache.media.eduscol.education.fr/file/RS2020-Documents_pedagogiques/34/2/Priorites_Francais_6eme_1308342.pdf

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/RS2020-Documents_pedagogiques/34/2/Priorites_Francais_6eme_1308342.pdf

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/RS2020-Documents_pedagogiques/34/0/Priorites_Francais_5eme_1308340.pdf

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/RS2020-Documents_pedagogiques/33/8/Priorites_Francais_4eme_1308338.pdf

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/RS2020-Documents_pedagogiques/33/6/Priorites_Francais_3eme_1308336.pdf

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/RS2020-Documents_pedagogiques/60/3/Rentree_2020_lettres_seconde_LEG_T_1307603.pdf

³ <https://www.education.gouv.fr/l-evaluation-des-acquis-des-eleves-de-sixieme-8213>

⁴ <https://www.education.gouv.fr/le-test-de-positionnement-en-debut-de-lycee-7454>

Quelle que soit la manière dont vous aborderez la mise en œuvre des programmes, il importe de garder présent à l'esprit votre mission de professeur de Lettres, en veillant avant tout à rendre vivante la littérature pour vos élèves. Le défi est bien celui-là, et il est important dans la mesure où la lecture des œuvres patrimoniales, nécessairement exigeantes, constitue le fer de lance de notre métier.



3/12

Votre première attention est donc de réfléchir à la manière d'accompagner vos élèves, de la sixième à la première, dans la lecture des œuvres intégrales, puisque celles-ci constituent le cœur de votre travail autour duquel toutes les activités s'organisent. Le carnet de lecture apparaît dès lors comme un outil privilégié pour garder la trace du travail et des activités menées tout au long de l'année. C'est le support essentiel permettant de faire en sorte que l'élève lise, garde une trace de sa lecture et maîtrise l'œuvre et ses enjeux. Aucun travail pertinent ne peut se faire en cours de français sans la lecture personnelle de l'œuvre par les élèves. C'est un point de vigilance important. Le premier travail du professeur est donc d'amener ses élèves à la lecture effective des œuvres proposées. A partir du carnet de lecture, de nombreuses activités d'écrit et d'oral peuvent être envisagées. Vous trouverez sur le site des Lettres des propositions d'activités et de démarches.

La lecture d'une œuvre intégrale s'appuie sur un projet de lecture orienté, arrêté par le professeur et partagé avec la classe en fonction de sa pertinence et de l'attrait qu'il peut susciter chez les élèves. Le professeur organise ainsi la séquence à partir de cette perspective d'étude, laquelle impose, au collège comme au lycée, des études transversales et des explications de texte. Si au lycée, elles prennent la forme d'explications linéaires, elles peuvent se présenter sous la forme de lectures analytiques au collège, en veillant à ménager une lecture attentive de l'extrait. Il vous est cependant parfaitement possible de mettre en œuvre, dès le collège, des lectures linéaires. Il serait ainsi intéressant que l'approche des textes littéraires s'inscrive dans la perspective des nouvelles orientations préconisées pour le lycée et privilégie une lecture plus attentive au mouvement et au détail du passage étudié, pour progressivement préparer les élèves à cette forme de lecture désormais en vigueur au lycée. Mais, que la lecture soit linéaire ou analytique au collège, seules importent son exigence et sa qualité.

Il faut également réfléchir à la trace écrite, qui ne saurait se réduire, au collège, à la seule synthèse finale, laquelle peut se révéler peu féconde. Au collège, nous vous invitons par ailleurs à réfléchir à un travail d'appropriation que vous pourrez proposer en fin de séquence à vos élèves. Il peut être opportunément présenté en début de séquence, de façon à apprendre aux élèves à le traiter tout au long des séances. Cette démarche d'apprentissage, en lien avec la perspective d'étude retenue pour la séquence, doit permettre le réinvestissement du travail mené avec la classe. Cet exercice de réflexion littéraire et esthétique devrait être le fil conducteur qui organise toute la séquence et les activités proposées durant celle-ci. Celui-ci pourra constituer l'évaluation de fin de séquence ; l'élève pourra alors avoir à sa disposition tous les cours, le carnet de lecture, et l'œuvre intégrale annotée.

Nous rappelons que le sujet de réflexion du DNB invite depuis plusieurs années les élèves à s'appuyer sur les lectures faites en classe. Il convient donc de



4/12

leur apprendre très tôt à exploiter les œuvres travaillées à la lumière des entrées proposées par les programmes. Ainsi, dans une classe de sixième, on peut, à l'issue d'une réflexion sur la monstrosité et l'humanité dans le cadre d'une lecture de *l'Odyssée* poser la question suivante : « Qui sont selon vous les monstres dans *l'Odyssée* ? »⁵. On précisera à chaque fois « Vous vous appuyerez pour développer votre réponse sur votre cours, votre carnet de lecture et votre exemplaire de *l'Odyssée* ». De la même manière on pourra étudier *Le Cid* de Corneille en répondant, par exemple, aux questions suivantes tout au long de la séquence : « Rodrigue est-il le personnage central du *Cid* de Corneille ? » ou « Qu'est-ce qu'un héros selon vous ? ». Il s'agit de conduire un apprentissage progressif, afin de préparer les élèves à traiter en fin de troisième le sujet de réflexion du DNB, mais aussi à arriver au lycée prêts à s'initier aux futurs exercices que sont la dissertation sur œuvre et l'essai.

De la même manière, au lycée, il nous semble opportun de prévoir le sujet de dissertation sur œuvre au moment de la conception de la séquence et de ne pas hésiter à laisser aux élèves leur carnet de lecture et leur classeur, ainsi que l'œuvre intégrale, nécessairement annotée, pour traiter ce sujet, dont le libellé pourrait être donné aux élèves en début de séquence, afin qu'ils perçoivent la cohérence du cours. Cet apprentissage doit être commencé dès la classe de seconde.

Au collège, il convient de veiller à proposer aux élèves à la fois des œuvres riches, mais aussi en nombre suffisant, conformément aux préconisations des programmes, pour les doter, dès la sixième, d'une véritable culture littéraire. Au collège, les élèves doivent avoir lu au moins six œuvres chaque année et au lycée sept œuvres intégrales en classe de seconde au moins, et huit œuvres intégrales en classe de première. A cet égard, si la littérature de jeunesse peut, en collège, être sollicitée pour les lectures cursives, il est nécessaire, d'une part, de veiller à la qualité et à la richesse des œuvres choisies, mais aussi à leur exploitation. Par exemple, le professeur peut aborder cette lecture cursive dans une séquence courte de quelques heures, centrée sur des activités autour du carnet de lecture. Cela peut être un moment propice à développer des cercles de lecture et des activités d'écrit et d'oral. Durant ces séances, on aura à cœur de revenir avec les élèves sur ce qui fait l'intérêt de l'œuvre, mais aussi sur les liens qu'elle entretient avec la perspective de la séquence dans laquelle elle s'inscrit plus largement.

Au lycée, la lecture cursive - d'un autre siècle que l'œuvre intégrale en classe de première – peut être choisie par le professeur parmi l'ensemble des œuvres de la littérature française, mais aussi de la littérature antique ou étrangère ; elle doit obligatoirement entrer en résonance ou en confrontation avec l'œuvre intégrale.

Les nouveaux programmes de lycée introduisent également un enseignement explicite de la langue qui sera évalué à la fin de la première partie de l'oral de l'EAF sous la forme d'une question simple de syntaxe à partir du texte donné en explication. Cet enseignement est lié très étroitement aux textes étudiés en classe qui fournissent les occurrences des notions devant être étudiées dans le cadre des programmes de seconde et de première. L'enseignement de la langue peut être articulé autour d'un point de grammaire ou alors de leçons, en lien, de

⁵ http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_10806042/fr/le-monstre-aux-limites-de-l-humain-proposition-d-une-lecture-de-l-odysee-pour-la-classe-de-6eme



5/12

préférence, avec les textes abordés en classe. Il est recommandé de prendre appui sur les textes lus pour dégager des corpus permettant d'étudier les faits de syntaxe. Cet enseignement contribue notamment à mieux maîtriser et comprendre la grammaire de la phrase et à nourrir les lectures linéaires. Il s'inscrit bien évidemment dans la continuité de l'enseignement de la langue préconisé dans les programmes du collège qui viennent de faire l'objet d'un certain nombre d'ajustements⁶. La mise en œuvre d'un enseignement explicite et réflexif de la grammaire, fondé sur des démarches de manipulations y est fortement affirmé. Cet enseignement prend appui en particulier sur des corpus de phrases que le professeur constitue à partir des textes lus et qui permettent de faire émerger les propriétés syntaxiques que l'on souhaite étudier. Il est ainsi capital que vous vous assuriez, en début d'année, dans le cadre de l'étude de la langue, que les élèves maîtrisent bien les manipulations essentielles permettant d'analyser les constituants syntaxiques de la phrase simple et de la phrase complexe.

A l'oral de l'EAF, « S'agissant de la question de grammaire, les notions rencontrées en classe de seconde, mais non approfondies en classe de première doivent être connues et mobilisables. Elles ne peuvent cependant pas constituer un ressort essentiel de la question posée au candidat. »⁷ Le candidat est donc bien interrogé sur un point de grammaire du programme de la classe de première, mais le professeur peut pendant l'année avoir recours aux connaissances acquises en seconde. Ainsi l'élève est susceptible de mobiliser l'ensemble des connaissances acquises au lycée, si besoin lors de l'épreuve orale de l'EAF.

Nous vous rappelons que vous trouverez sur le site académique des Lettres une progression trame permettant d'organiser l'enseignement de la grammaire de façon cohérente du cycle 3 au cycle 4⁸. Les professeurs de lycée doivent s'inscrire dans la continuité de cet enseignement de la grammaire engagé au collège et poursuivre les mêmes manipulations syntaxiques avec les élèves de lycée à partir de corpus de phrases. Ils trouveront sur le site des Lettres à la rubrique « Ressources Formations Programmes du collège » tous les documents qui explicitent ces démarches⁹. Nous vous signalons enfin la parution d'une **Grammaire du français** qui doit constituer pour les professeurs, de collège et de lycée, un document de référence¹⁰. Vous pouvez également tirer un grand profit du travail sur le lexique que proposent les fiches « Lexique et culture » disponibles sur Eduscol¹¹.

Cette année scolaire voit, en lycée, des adaptations¹² pour le programme d'œuvres, la contraction et le descriptif en vue de l'épreuve orale de l'EAF.

⁶ https://cache.media.eduscol.education.fr/file/A-Scolarite_obligatoire/37/5/Programme2020_cycle_3_comparatif_1313375.pdf
https://cache.media.eduscol.education.fr/file/A-Scolarite_obligatoire/37/7/Programme2020_cycle_4_comparatif_1313377.pdf

⁷ <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special7/MENE2019312N.htm>

⁸ http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_10612998/fr/bo-n30-du-26-7-2018-programme-de-francais-analyse-des-ajustements-de-programme-pour-letude-de-la-langue-au-college-et-progression-trame-du-cycle-2-au-cycle-4

⁹ http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_10457663/fr/l-enseignement-de-la-grammaire

¹⁰ <https://eduscol.education.fr/cid153085/grammaire-francais.html>

¹¹ <https://eduscol.education.fr/cid129895/lexique-et-culture.html?mddtab=0>

¹² <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special7/MENE2019312N.htm>



- Un seul objet d'étude est dorénavant renouvelé chaque année - cette année le théâtre¹³ - et les élèves doivent avoir étudié vingt textes au moins pour la voie générale (pour chaque objet d'étude : trois extraits au minimum pour chaque œuvre, deux extraits au minimum pour le parcours associé) et douze textes au moins pour la voie technologique (pour chaque objet d'étude : deux extraits au minimum pour chaque œuvre, un extrait au minimum pour le parcours associé). Nous attirons votre attention sur la richesse du site *Odysseum* qui peut intéresser tous les professeurs de Lettres. Vous y trouverez par exemple des propositions d'étude de la pièce de Jean-Luc Lagarce¹⁴.

6/12

- En voie technologique, le texte qui fait l'objet d'une contraction est désormais « d'une longueur de sept cent cinquante (750) mots environ... » (au lieu de 1000 mots).

- La liste des textes prend désormais la forme d'un récapitulatif des œuvres et des textes étudiés ainsi que des lectures cursives. Nous vous adresserons le vademecum pour la session 2021 de l'EAF.

D'ores et déjà, nous attirons votre attention sur le choix des extraits proposés à l'oral de l'EAF. Nous insistons ainsi sur la nécessité qu'il y a à ne pas tronquer, en cours, des textes que l'on doit, au contraire, délimiter en se fondant uniquement sur l'unité et la cohérence du passage retenu. Ces textes doivent donc figurer dans leur intégralité sur le récapitulatif. Si le texte proposé excède une vingtaine de lignes, l'examineur délimitera le passage à expliquer.¹⁵ L'explication linéaire est, en effet, un exercice d'interprétation qui se propose de suivre le mouvement naturel des textes étudiés en classe. Le candidat aura à expliquer une vingtaine de lignes ou de vers d'un des textes étudiés dans l'année. Cela ne signifie pas pour autant que les professeurs ont à choisir uniquement des extraits courts. Cette épreuve permet de ne pas s'obliger à proposer systématiquement en classe et à l'examen des textes qui soient arbitrairement découpés, au risque d'en compromettre toute lecture pertinente. Ces textes plus longs, et qui présentent une forte unité, figurent sans coupure sur le récapitulatif. Quelle cohérence y aurait-il, par exemple, à tronquer le poème de Baudelaire « Une charogne » ou la fable de La Fontaine « Les animaux malades de la peste » ?

Les textes qui font l'objet d'une explication linéaire sont choisis en vue de répondre au projet de lecture global de l'œuvre, orienté en classe de 1^{ère} par l'intitulé du parcours associé, et en classe de 2^{nde} par la perspective d'étude retenue par le professeur. Nous vous rappelons que les textes du parcours associé sont choisis parce qu'ils entrent en résonance avec l'œuvre, tout comme la lecture cursive décidée par le professeur. Si les textes du parcours associé ont vocation à éclairer l'œuvre, la lecture cursive – d'un autre siècle que l'œuvre intégrale en classe de première – peut-être choisie par le professeur parmi les œuvres de la littérature française, mais aussi de la littérature antique ou étrangère. Si la liste présentée à l'EAF se réduit désormais au recensement des textes lus, nous vous invitons à

¹³ <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo18/MENE2009217N.htm>

¹⁴ http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_10802484/fr/odysseum-la-tragedie-grecque-pour-eclairer-l-etude-de-juste-la-fin-du-monde

¹⁵ <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special7/MENE2019312N.htm>

établir avec vos classes un descriptif des œuvres et des activités dont la maquette se trouve sur le site Lettres. Nous vous engageons à vous en saisir et à nous la présenter lors de nos visites.



7/12

Les professeurs de français sont aussi concernés par la spécialité « Humanités, Littérature et Philosophie ». Elle prend appui sur les connaissances et la culture que le collège et la classe de seconde ont apportées aux élèves. Cette spécialité vise à leur faire découvrir des œuvres et des textes majeurs de la littérature patrimoniale, française, étrangère mais aussi antique, et à les engager à réfléchir à des questions contemporaines fixées par les nouveaux programmes¹⁶, pour enrichir leur culture, leur réflexion et leur esprit critique. Ces programmes renvoient à des enjeux de la société moderne et sont liés à une période historique particulière. Une réelle coopération s'avère nécessaire avec le professeur de philosophie dans le choix des itinéraires proposés, des problématiques retenues, des œuvres et des textes donnés à lire et à analyser.

L'épreuve de Terminale a été définie par une note de service¹⁷ que nous vous invitons à lire. Dans le cadre de l'épreuve de spécialité de Terminale, seul le programme limitatif, indiqué ci-dessous, est évaluable à l'écrit. La note précise que pour l'épreuve orale de contrôle « l'énoncé du sujet prend la forme d'une interrogation associée au thème de l'épreuve écrite. » relevant d'une question de littérature ou de philosophie selon la discipline de l'examineur. Les élèves ne peuvent donc être évalués que dans le cadre du programme limitatif à l'écrit et, à l'oral, sur le même thème que celui donné à l'épreuve écrite.

Nous vous conseillons vivement de consulter régulièrement le site académique des Lettres¹⁸ que nous allons restructurer, afin qu'il prenne encore mieux en compte les modifications des programmes et les attentes des professeurs.

Programmes limitatifs, nouvelles œuvres, nouveaux thèmes:

Programme limitatif de français en classe de première : renouvellement de l'objet d'étude du théâtre :

- - voie générale : Le théâtre du XVIIe siècle au XXIe siècle
Molière, *Le Malade imaginaire* / parcours : spectacle et comédie.
Marivaux, *Les Fausses confidences* / parcours : théâtre et stratagème.
Jean-Luc Lagarce, *Juste la fin du monde* / parcours : crise personnelle, crise familiale.
- - voie technologique : Le théâtre du XVIIe siècle au XXIe siècle
Molière, *Le Malade imaginaire* / parcours : spectacle et comédie.
Marivaux, *L'Île des esclaves* / parcours : maîtres et valets.
Jean-Luc Lagarce, *Juste la fin du monde* / parcours : crise personnelle, crise familiale.

Programme limitatif de HLP évaluable dans le cadre de l'épreuve de Terminale :

- - objet d'étude : **La recherche de soi**

Les expressions de la sensibilité ;
Les métamorphoses du moi

¹⁶ <https://eduscol.education.fr/cid144169/hlp-bac-2021.html>

¹⁷ <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special2/MENE2001793N.htm>

¹⁸ http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_57052/fr/accueil

- - objet d'étude : **L'humanité en question**

Histoire et violence ;
Les limites de l'humain.



Programme limitatif pour la deuxième année de BTS : les deux thèmes concernant l'enseignement de culture générale et expression en deuxième année de BTS pour la session 2021¹⁹ :

- « À toute vitesse ! »
- « De la musique avant toute chose ? »

8/12 Programme limitatif de l'enseignement optionnel de théâtre en classe terminale²⁰ : Pour l'année scolaire 2020-2021, le thème retenu est : « Génération(s) ».

Programme limitatif de l'enseignement de spécialité de théâtre en classe de Terminale²¹ :

- *Tous des oiseaux*, Wajdi Mouawad (captation du Théâtre de la Colline, 2019) ;
- Les femmes dans trois comédies de Molière : *L'École des femmes* (1662), *Le Tartuffe* (1664) et *L'Amour médecin* (1665).

Ce programme s'appuie sur les captations de référence suivantes :

- *L'École des femmes*, mise en scène de Didier Bezace, Cour d'honneur du palais des papes, 2001 ;
- *Le Tartuffe*, mise en scène de Stéphane Braunschweig, Théâtre National de Strasbourg, 2008 ;
- *L'Amour médecin*, mise en scène de Jean-Marie Villégier et Jonathan Duverger, Comédie-Française, 2005.

Les visites des IA-IPR dans les établissements et dans les classes

- **Le rendez-vous de carrière dans le cadre du PPCR**

L'annexe que vous trouverez à la fin de cette lettre de rentrée précise le cadre réglementaire des entretiens de carrière pour les professeurs qui ont atteint les 6ème, 8ème et 9ème échelons. Si aucun document ne vous sera demandé en amont de l'inspection, nous attirons votre attention sur l'intérêt qu'il y a à mettre à notre disposition tous les documents qui permettent de comprendre la séance qui sera présentée, afin de mettre en valeur votre travail (progression annuelle, contextualisation de la séquence, travaux d'élèves, un ou deux cahiers ou classeurs d'élèves complets avec l'ensemble des évaluations). Il peut être également intéressant de nous remettre le jour de notre visite le document de référence qui retrace votre parcours et mentionne vos perspectives d'évolution professionnelle.

Les rendez-vous de carrière de l'année scolaire précédente qui n'ont pu être réalisés en raison du confinement auront lieu de septembre à décembre 2020. Ces rendez-vous de carrière seront répartis entre tous les IA-IPR afin qu'ils puissent être tous conduits d'ici les congés de Noël. Les professeurs en seront avertis dans un délai minimum de quinze jours.

¹⁹ <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo11/ESRS2003433N.htm>

²⁰ <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo21/MENE2009181N.htm>

²¹ <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo21/MENE2009200N.htm>



9/12

- **La visite d'inspection obligatoire**

La visite de titularisation est toujours une inspection. Un certain nombre de documents vous sera demandé au moment de la notification de la visite. Nous pouvons également être missionnés par le Recteur pour effectuer une visite d'inspection.

- **La visite d'accompagnement**

Tout agent bénéficie d'un accompagnement continu dans son parcours professionnel. Individuel ou collectif, il répond à une demande du professeur ou à une initiative de l'Institution. L'accompagnement individuel peut prendre la forme d'un entretien, ou alors d'une observation en classe, suivie d'un entretien individuel. Il ne s'agit pas là de visites d'évaluation, mais d'une occasion de réfléchir ensemble à la didactique de notre discipline. Lorsque ces visites sont annoncées, nous vous demandons de mettre à notre disposition un certain nombre de documents habituels : progression annuelle, descriptif de la séquence, choix d'un classeur d'élève complet avec toutes les évaluations, carnets de lecture, etc. Ces visites sont pour nous l'occasion de vous rencontrer et de découvrir votre travail.

Les réunions d'équipe pourront éventuellement prendre aussi la forme de visioconférences. Vous pouvez nous solliciter directement si vous souhaitez nous rencontrer pour aborder un point en particulier, en veillant à nous adresser votre courrier sous couvert de votre chef d'établissement.

- **La séance présentée lors d'une observation en classe**

Le professeur a l'entière responsabilité du choix de sa séance. Si les travaux de groupe sont tout à fait légitimes et participent d'une pédagogie qui se fonde sur les échanges entre les élèves, il peut être plus pertinent de proposer, lors de nos visites, des séances durant lesquelles nous pouvons percevoir, dans le temps très limité de l'inspection, le travail du professeur en activité avec ses élèves.

Une année riche et pleine de défis vous attend. Nous sommes là pour vous accompagner. Le Plan Académique de Formation propose de nombreuses formations à votre destination. Nous aurons plaisir à vous rencontrer et à échanger sur vos pratiques lors de ces journées. Nous voudrions vous rappeler que vous pouvez nous joindre directement et nous solliciter pour toute question d'ordre didactique ou pédagogique.

Nous vous souhaitons, à toutes et à tous, une très bonne année scolaire placée sous le signe du plaisir d'enseigner et de la réussite des élèves de notre académie.

Les IA-IPR de Lettres de l'académie d'Aix-Marseille

Annexes communes à toutes les disciplines

Le Grand oral

La première session du baccalauréat général et technologique rénové se met en place en 2021. Parmi ces évolutions, dont certaines ont été amorcées dès la classe de première (avec les Evaluations Communes), le Grand Oral constitue un temps nouveau d'évaluation certificative. L'épreuve est cadrée par les textes officiels suivant :

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special2/MENE2002780N.htm> (en voie générale)

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special2/MENE2002781N.htm> (en voie technologique)

Ses enjeux sont forts, notamment en termes d'égalité des chances. Les compétences orales sont parmi les plus socialement discriminantes ; il est donc essentiel que l'École les prenne en charge pour réduire les écarts, accompagner les élèves dans leur formation et leur permettre de réussir.

C'est donc tout à la fois un enjeu scolaire et un enjeu de société.

Le Grand Oral s'inscrit dans une double démarche d'apprentissage :

- **Il concerne toutes les disciplines** : pour exposer l'élève à de nombreuses situations d'apprentissage, dans des contextes différents et sous des formes les plus variées possibles. Le Grand Oral est adossé à un ou deux enseignements de spécialité, mais les compétences qu'il mobilise s'entraînent dans tous les enseignements. Il est donc nécessaire de construire ce travail dans toutes les disciplines sans se restreindre au seul cadre des enseignements de spécialités.
- **Il s'inscrit dans le parcours de l'élève** : d'ores et déjà, ces compétences sont travaillées tout au long de ce parcours. Les élèves les exercent lors d'épreuves spécifiques (oral du DNB, épreuve orale de Français, soutenance de projet et d'autres) ; le parcours s'inscrit sur le long terme : dans le second degré, il couvre le collège et le lycée ; au lycée, l'accompagnement vers le Grand Oral doit être pensé de la Seconde à la Terminale comme un objectif de l'établissement, partagé par les équipes pédagogiques.

Des points d'appui déjà existants dans les pratiques pédagogiques sont à valoriser et à partager : expériences et habitudes diverses selon les disciplines et les professeurs, expertise des collègues de LVE, etc.

Les sites pédagogiques proposent de nombreuses ressources sur les pratiques de l'oral ; les professeurs peuvent s'y référer.

Les attendus de l'épreuve dépassent l'enseignement qui la sous-tend :

- Une argumentation fondée sur la maîtrise des connaissances disciplinaires,
- Une parole personnelle,
- Un discours cohérent construit autour des 3 temps de l'épreuve,
- Une posture réflexive.

Ils doivent conduire professeurs et élèves à s'approprier le fait qu'il n'existe pas une seule façon de briller dans cette épreuve.

Une grille d'évaluation indicative est proposée dans le texte officiel. Elle est à utiliser en classe par les élèves et les professeurs pour envisager à la fois la progressivité des apprentissages mais aussi leur différenciation en fonction des besoins de chacun. Elle peut permettre de mener des évaluations

diagnostiques lors des points d'étapes et préciser les objectifs et conseils pour développer les compétences visées.

Cette session, la première pour la mise en place de l'épreuve du Grand oral, doit nous permettre un travail collectif et réflexif à toutes les échelles. Conscients des enjeux portés, au-delà du temps de l'épreuve, les corps d'inspection restent à la disposition des équipes et des établissements pour les accompagner dans leur réflexion.

L'accompagnement individuel des agents :

11/12
Tout agent bénéficie d'un accompagnement continu dans son parcours professionnel. Individuel ou collectif, l'accompagnement peut être constitué de différents éléments et prendre différentes formes : mise à disposition de ressources pédagogiques, parcours M@gistère, échanges entre pairs, temps de formation à candidature individuelle ou à public désigné, Webinaire, entretien professionnel, observations croisées, visite conseil, réunion d'équipe, formation d'établissement, etc. Il répond à une demande des personnels ou à une initiative de l'institution. L'accompagnement individuel peut prendre la forme, par exemple, d'une observation en classe.

Pour toute conception et mise en œuvre d'un enseignement, les documents ci-dessous constituent des supports utiles mobilisés par les enseignants dans une pratique professionnelle ordinaire :

1. Les descriptifs de la séquence complète – évaluation(s) comprise(s) – et de la séance travaillée avec tous les supports utilisés par les élèves et le professeur ;
2. La programmation et la progression des apprentissages (qui peuvent figurer sur le même document) du début à la fin de l'année/du cycle.
3. Des copies d'élèves corrigées (évaluations variées, profils d'élèves variés).
4. Le support permettant de suivre des compétences du socle commun de connaissances, compétences et culture en collège, des capacités et méthodes en lycée.
5. Quelques cahiers ou classeurs d'élèves mais aussi tout autre document ou support construit lors d'activités de projet par exemple.

Ce sont les documents qu'il conviendra de présenter à l'inspecteur ou au chargé de mission d'inspection lors des visites-conseil dans le cadre de l'accompagnement individuel et des inspections de titularisation.

L'évaluation des agents dans le cadre du PPCR

Dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), les personnels de l'enseignement (CPE, professeurs, professeurs-documentalistes, PsyEN) bénéficient d'un accompagnement individuel et collectif tout au long de leur carrière. En parallèle de cet accompagnement professionnel, trois « rendez-vous » ont lieu à des moments précis du déroulement de la carrière : un premier rendez-vous de carrière a lieu lors de la 2^{ème} année de l'échelon 6 de la classe normale (au 31 août de l'année en cours), un deuxième rendez-vous de carrière à l'échelon 8 entre 18 et 30 mois d'ancienneté (au 31 août de l'année en cours) et un troisième rendez-vous de carrière la 2^{ème} année de l'échelon 9 (au 31 août de l'année en cours). Chaque rendez-vous de carrière se compose de trois éléments distincts : une inspection individuelle, un entretien avec l'inspecteur et un entretien avec le chef d'établissement. Le calendrier du rendez-vous de carrière est notifié à l'agent au plus tard quinze jours calendaires avant la date de celui-ci, hors période de vacance de classe. Les intéressés qui sont éligibles à un rendez-vous de carrière en sont informés en fin d'année scolaire précédente.

Compte-tenu de la crise sanitaire du printemps dernier, un certain nombre de rendez-vous de carrière devant se dérouler au titre de l'année scolaire 2019-2020 n'a pu être conduit. Ces rendez-vous sont reportés et se dérouleront dans le cadre ordinaire sur la période comprise entre la rentrée scolaire 2020 et le terme de l'année civile 2020. Dans ce cadre, le délai maximum de 6 semaines entre les différents entretiens d'un rendez-vous de carrière ne s'applique pas aux rendez-vous de carrière commencés dont l'un des entretiens a été reporté du fait de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19.

Pour l'ensemble des agents qui bénéficient d'un rendez-vous de carrière au titre de l'année scolaire 2019-2020, l'appréciation finale de la valeur professionnelle figurant sur le compte rendu sera notifiée aux intéressés au plus tard le 15 janvier 2021.

Le « mode d'emploi du rendez-vous de carrière » est téléchargeable à l'adresse suivante :
<http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi.html>

Le « guide du rendez-vous de carrière » donne tous les détails du déroulement du rendez-vous de carrière, à l'adresse suivante :
<https://www.education.gouv.fr/media/48144/download>

En amont du rendez-vous de carrière, les inspecteurs ne demanderont pas de documents spécifiquement assignés à la préparation de l'inspection individuelle ou au déroulement de l'entretien.

12/12

Lors des entretiens, les échanges peuvent toutefois s'appuyer sur le document de référence de l'entretien, dont les différentes rubriques peuvent être renseignées par l'agent.

Ce document est téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-07/document-de-r-f-rence-de-l-entretien---rendez-vous-de-carri-re-70412.pdf>

Les échanges peuvent également s'appuyer sur les supports usuels de la pratique professionnelle ordinaire des agents (cahier de textes, copies corrigées d'élèves, les cahiers des élèves, documents utilisés par le professeur). Les agents peuvent par ailleurs présenter tout document relatif à la situation observée et/ou à tout élément qu'ils souhaitent porter à la connaissance des évaluateurs.